

Image not found or type unknown



Distribuer des dividendes : conditions

Fiche pratique publié le 12/07/2013, vu 614 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Pour pouvoir distribuer valablement des dividendes aux associés, l'assemblée annuelle de la société doit respecter certaines conditions.

Pour distribuer un dividende, les frais d'établissement, les frais d'augmentation de capital et les frais de recherche et développement doivent être amortis. Toutefois, si des réserves libres d'un montant au moins égal à la partie non amortie de ces frais sont constituées, il sera possible de distribuer des [dividendes](#).

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/conditions_dividendes.jsp